

FICHE CURSUS

Département : Erudition et création

Discipline complémentaire : Histoire de la danse

Ce document a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement de l'histoire de la danse au Conservatoire à rayonnement régional de Saint-Maur-des-Fossés. Il complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur

Claire Paolacci.

Organisation du cycle

Durée : 2 ans.

Durée hebdomadaire des cours : 1 heure.

Discipline complémentaire obligatoire : pour les élèves en 3^e cycle spécialisé de danse classique, contemporaine ou jazz ainsi que pour ceux en CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) de danse classique.

Discipline complémentaire optionnelle pour les élèves en 2C3 de danse classique ou en 3^e cycle court de danse classique ou contemporaine.

Contenu des cours

- **Première année** : des origines au XVIII^e siècle.
- **Deuxième année** : du XIX^e siècle à nos jours.

Evaluation :

- En première et deuxième années, évaluation dans le cadre du cours par le professeur avec un examen de fin d'année. Une mention très bien, bien, assez bien ou sans récompense est décernée. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir la validation d'année.

L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter les examens.

- En deuxième année, possibilité, en plus de l'examen de cours, de présenter l'unité de valeur complémentaire.

Examen devant un jury composé de deux professeurs invités et du Directeur du Conservatoire ou de son représentant. Le jury se prononce sur l'obtention ou non de l'unité de valeur complémentaire du DEC (Diplôme d'études chorégraphiques) avec la mention très bien ou bien. La mention assez bien ne permet pas d'obtenir l'UV.

L'assiduité aux cours est une condition nécessaire pour présenter l'examen.

Programme : un dossier écrit et sa présentation orale de 30 minutes, sur un sujet déjà commencé en première année.